



# MOTION DES CHEMINOT-ES

## DE Secteur Fédéral CGT de LILLE.

Alors que le conflit sur le pacte du ferroviaire est toujours en cours, la Direction SNCF vient de décider de traduire en conseil de discipline notre camarade Jean-François RANDADO, militant syndical CGT mandaté au CHSCT.

**La sanction proposée est la radiation des cadres. Le Conseil de Discipline est prévu le 18 juillet 2018 prochain. Les Syndicats CGT, UNSA, CFTD, SUD-Rail et FO dénoncent fortement cette décision.**

Pour le seul fait d'avoir allumé une torche à flamme rouge en gare SNCF de Nîmes, fait qu'il a lui-même reconnu, cette sanction va frapper l'ensemble de sa famille et bouleverser sa vie. Pour les Organisations Syndicales, cette proposition de sanction est totalement disproportionnée et ne tient aucun compte des éléments circonstanciels ayant abouti aux faits reprochés qui sont l'obstacle à la circulation des trains et l'entrave à la liberté du travail.

Dans cette période difficile pour la SNCF, certains dirigeants se réfugient dans l'autoritarisme, l'agressivité et la provocation. Force est de constater que le niveau de la sanction envisagée à l'encontre de Jean-François RANDADO n'est pas proportionné à son acte, ce qui nous laisse penser que c'est la résistance et la combativité syndicale de l'ensemble des cheminots du Languedoc-Roussillon qui est visée et non les *supposées fautes* de l'agent.

Ces méthodes de management par la répression n'ont pas de place dans une Entreprise Publique de Service Public comme la SNCF.

**Les Syndicats CGT, UNSA, CFTD, SUD-Rail et FO exigent l'arrêt de toutes les procédures disciplinaires prévues dans le cadre du conseil de discipline du 18 juillet 2018.**

Fait à Lille, le lundi 16 juillet 2018.

SENS D  
SENS D.  
*Alu*